

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 650 ET 657**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **21 mars 2022**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 650** remplaçant le règlement numéro 347 relatif à la sécurité dans et autour des piscines résidentielles;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 657** concernant le Comité consultatif en développement durable de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 30 mars 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière